

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 33 – Mercredi 20 septembre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248.3

Commune: Les Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Fête du village 2017**
Tronçon: **RC 248.3: Les Breuleux, Grand-Rue: entre le carrefour avec la rue de l'Industrie et le giratoire menant à la rue de la Gare**
Durée: **Du vendredi 22 septembre à 18 h au lundi 26 septembre 2017 à 17 h**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 11 septembre 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1581

Commune: Soubey

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Réfection de revêtement**
Tronçon: **Soubey – Les Enfers; secteur de la Côte au Bouvier**
Durée: **du 27 septembre à 7 h 30 au 29 septembre 2017 à 6 h**
Particularités: La pose des revêtements bitumineux étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 12 septembre 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courchavon

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 19 octobre 2017, à 20h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)
3. Divers

Le règlement d'organisation du SIDP, modifié par l'assemblée des délégués du 28 juin 2017, est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Courchavon, le 12 septembre 2017

Courgenay

Complément à la publication dans le Journal officiel du 13 septembre 2017, N° 32

Assemblée communale extraordinaire,
lundi 9 octobre 2017, à 20h, au Centre paroissial et culturel

L'ordre du jour est modifié comme suit:

6. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 50 000.- lié à l'achat d'un véhicule pour le service technique en remplacement du véhicule Taro et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation
7. Divers

Le Conseil communal

Delémont

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 septembre 2017, les plans suivants:

- Plan de zones 1 « Bâti »
- Plan de zones 2 « Nature et paysage » (partie Nord et partie Sud)
- Plan des dangers naturels (partie Nord et partie Sud)
- Plan des degrés de sensibilité au bruit
- Règlement communal sur les constructions et ses annexes

Ces plans peuvent être consultés au Secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 18 septembre 2017

Conseil communal de Delémont

Grandfontaine

Assemblée communale extraordinaire, mercredi 11 octobre 2017, à 20h 15, bâtiment scolaire

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 septembre 2017.

3. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch.

Le règlement d'organisation du SIDP, modifié par l'assemblée des délégués du 28 juin 2017, est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Grandfontaine, le 12 septembre 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 11 septembre 2017, les plans suivants:

- Plan spécial « Les Montates II » - Plan d'occupation du sol et des équipements
- Plan spécial « Les Montates II » - Prescriptions.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 12 septembre 2017

Le Conseil communal

Montavon

Assemblée bourgeoise, mardi 17 octobre 2017, à 20h, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Election des autorités bourgeoises.

Autorités à élire:

- a) président-e du Conseil bourgeois
- b) président-e des Assemblées bourgeoises
- c) vice-président-e des Assemblées bourgeoises
- d) 4 membres du Conseil bourgeois
- e) 3 vérificateurs-trices des comptes

Les actes de candidature doivent être remis au secrétaire bourgeois Jean-Louis Montavon, Les Grands Poiriers 119f, 2857 Montavon sous pli fermé et avec mention « Elections » jusqu'au mercredi 11 octobre 2017 à 20h.

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite des candidats-es et celle d'au moins 5 ayants droit bourgeois.

Si les candidats-es présentés ne sont pas plus nombreux que les postes à repourvoir, ils sont élus tacitement.

4. Divers et imprévus

Montavon, le 12 septembre 2017

Conseil bourgeois

Rebeuvelier

Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections communales

La modification susmentionnée, adoptée par l'Assemblée communale de Rebeuvelier le 7 juillet 2017, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 29 août 2017.

Réuni en séance du 11 septembre 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Avis de construction

Alle

Requérant: HRS Real Estate SA, Rue de la Maltière 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: HRS Real Estate SA, Rue de la Maltière 1, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un bâtiment avec 48 appartements protégés, patios, terrasse non couverte et PAC ext. + aménagement de 28 places de stationnement dont 16 places sous couvert sur la parcelle N° 6295 (surface 6199 m²), sise Rue du Mont-Terri. Zone d'affectation: zone d'utilité publique UAf, plan spécial Hameau.

Dimensions principales: longueur 65 m 15, largeur 37 m 50, hauteur var. 11 m, hauteur totale var. 15 m. Dimensions couvert à voitures: longueur 47 m 40, largeur 5 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation, lame d'air, bois. Façades sur l'ext.: bardage bois, teinte gris brun/Façades sur patios: crépi, teinte blanche/Couvert: ossature métallique avec revêtement bois, teinte gris brun. Couverture: bois, teinte gris brun/Couvert: tôle, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 octobre 2017 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 15 septembre 2017

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant: Patrick Bögli, Les Rouges-Terres 124, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Patrick Bögli, Les Rouges-Terres 124, 2360 Le Bémont.

Projet: prolongation de la toiture de la stabulation existante pour la construction d'une remise sur la parcelle N° 174.A (surface 238124 m²), sise Les Rouges-Terres / La Neuve Velle. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 23 m 84, largeur 10 m 89, hauteur 5 m, hauteur totale 9 m.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune idem existant + filets brise-vent, teinte brune. Couverture: Eternit, teinte Koralit idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 octobre 2017 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 16 septembre 2017

Le Conseil communal

Cœuve

Requérant: Bleyaert & Minger SA, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bleyaert & Minger, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale, avec terrasse couverte, garage 1 place et abri voitures 2 places, PAC ext., sur la parcelle N° 3549 (surface 720 m²), sise Sur la Combe. Zone d'affectation: zone MA, Plan spécial d'équipement de détail «ZAC-zone artisanale MA».

Dimensions principales: longueur 9 m 83, largeur 9 m 10, hauteur 6 m 45, hauteur totale 7 m 67. Dimensions terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 3 m 60, hauteur 4 m 03, hauteur totale 4 m 03. Dimensions bureau/garage/abri: longueur 12 m 91, largeur 9 m 61, hauteur 3 m 48, hauteur totale 3 m 48.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois + isolation en laine de bois, crépissage. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte grise (anthracite).

Dérogation requise: art. 73 - zone mixte A (zone MA) – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 octobre 2017 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 18 septembre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Queloz Emilien et Sawsane, Rue du Voirnet 68, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur et Madame Queloz Emilien et Sawsane, Rue du Voirnet 68, 2800 Delémont.

Projet: construction de 3 maisons mitoyennes, aménagement de 4 places de stationnement, sur la parcelle N° 2037 (surface 792 m²), sise Rue du Vieux-Château. Zone de construction: HAb: zone d'hab. A, secteur HAb (3 niv). Remarque: le projet est publié en conformité au plan de zones et au règlement communal sur les constructions du plan d'aménagement local «Delémont cap sur 2030» accepté en votation populaire le 21 mai 2017.

Description: maisons mitoyennes.

Dimensions principales: longueur 24 m 45, largeur 9 m 61, hauteur 9 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: brique, béton, isolation périphérique. Façades: crépissage, couleur: blanc cassé. Couverture: étanchéité. Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 octobre 2017 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux

publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 septembre 2017

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Porrentruy

Requérante: Société Les Forestiers du Jura SA, Cour-aux-Moines 10, 2900 Porrentruy. Auteure du projet: Société Burri et Partenaires SARL, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation des appartements existants au 1^{er} et 2^e étage, avec création de deux nouvelles ouvertures en façade nord-ouest et aménagement d'une surface commerciale au rez-de-chaussée au bâtiment N° 15, sur la parcelle N° 1178 (surface 146 m²), en zone HA, sise Faubourg de France. Zone de construction: CA: zone centre A.

Description: transformation des appartements existants au 1^{er} et 2^e étage, avec création de deux nouvelles ouvertures en façade nord-ouest et aménagement d'une surface commerciale au rez-de-chaussée.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: façades: revêtement: existant. Chauffage: existant (chauffage à distance), citerne à mazout.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 13 septembre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 octobre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 15 septembre 2017

Le service UEI

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans la perspective du départ en retraite de l'actuel titulaire, l'Office des assurances sociales met au concours un poste de

Directeur-trice des institutions

Mission: Diriger, organiser et gérer les institutions d'assurances sociales autonomes sises à Saignelégier (caisse cantonale de compensation, caisse cantonale d'allocations familiales, caisse publique de chômage, office cantonal de l'assurance-invalidité) et l'office des assurances sociales; appliquer la législation fédérale en matière d'AVS, d'AI, d'APG, d'AC, d'allocations familiales, de prestations complémentaires à l'AVS/AI et de l'assurance-maladie, ainsi que la légis-

lation cantonale en découlant; collaborer à la mise en place de directives et circulaires dans ce cadre; élaborer des dispositions légales cantonales en matière d'assurances sociales à l'intention du Gouvernement et du Parlement; élaborer le budget cantonal d'assurances sociales et répartir les charges entre le canton et les communes; participer aux conférences, commissions et groupes de travail institués dans le cadre de ces activités et parfois en assumer la présidence; représenter le Canton du Jura dans diverses commissions fédérales et cantonales en matière d'assurances sociales.

Profil: Etudes universitaires complètes de préférence en sciences économiques et sociales avec une formation postgrade dans le domaine des assurances sociales. Expérience de 5 à 6 ans dans un poste équivalent, ainsi que de bonnes connaissances d'allemand. Il faut pour ce poste exigeant et polyvalent un sens aigu de l'atteinte des résultats, de l'organisation et des priorités, une grande capacité à décider de manière autonome et à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, aux changements de planification; de plus, pour cette fonction exposée sur le plan politique et public, sont également demandés une bonne maîtrise de la communication orale, une grande capacité d'empathie, un sens affirmé de la négociation, une aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles telles que des horaires astreignants, enfin, une compétence avérée en gestion d'entreprise (personnel, finances, assurance-qualité).

Fonction de référence et classe de traitement:

Chef-fe de service, en fonction du système en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2018.

Lieu de travail: Saignelégier.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Aubry, chef de service de l'ASS, tél. 032 952 11 11.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch).

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées uniquement par écrit au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe ASS », jusqu'au 13 octobre 2017.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur / Entité organisatrice:

Service des infrastructures

Section des bâtiments et des domaines, à l'atten-

tion de Jocelyn Donzé, Rue du 23-Juin 2, 2800

Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 53 70, Fax:

032 420 53 71, E-mail: jocelyn.donze@jura.ch,

URL www.jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Château de Porrentruy - Remplacement des fenêtres de la façade sud du bâtiment de la Résidence – Chancellerie.

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:**

45000000 - Travaux de construction

Code des frais de construction (CFC):

2210 - Fenêtres en bois

Catalogue des articles normalisés (CAN):

371 - Fenêtres et portes-fenêtres

3. Décision d'adjudication**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires****Nom:** Thiévent et Gerber S.A.,
Rue du Creugenat 124e, 2905 Courtedoux,
Suisse**Prix:** sans indication**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 28.06.2017**Organe de publication:** www.simap.ch

Numéro de la publication 973643

4.2 Date de l'adjudication**Date:** 29.08.2017**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 6
